



Recrutement Directrice/Directeur FRAC OCCITANIE MONTPELLIER

Date limite de dépôt des candidatures **le 9 janvier minuit**.

Les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) se sont vu confier, dès leur création, par l'État et les Régions trois missions principales : la constitution d'un patrimoine public d'art contemporain, la diffusion de cette collection et la sensibilisation des publics à la création contemporaine. Créés en 1982, ils assurent depuis quarante ans leur mission de soutien à la création contemporaine.

Basé à Montpellier, acteur majeur du secteur des arts visuels en France et dans sa région, le Frac Occitanie Montpellier détient le label « Fonds régional d'art contemporain » du ministère de la Culture. Il développe de nouveaux modes de diffusion pour sa collection propriété de la Région Occitanie, riche de plus de 1300 œuvres et représentant plus de 500 artistes, au plan régional, national et international, à travers un réseau de partenaires. Véritable laboratoire d'expérimentation artistique, il a vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire régional avec une importante programmation « hors les murs » et des actions de sensibilisation des publics les plus larges possibles. Il prend une part active dans l'insertion et le soutien aux artistes, dans la formation aux métiers de l'art contemporain, et plus globalement de la structuration professionnelle du secteur des arts plastiques et visuels.

Le Projet artistique et culturel 2021 – 2023 s'appuie sur le potentiel indiscutable de la collection du Frac Occitanie Montpellier (disponible auprès de marie.brucker@frac-om.org).

Trois orientations sont engagées avec force depuis 2021 :

- Garantir l'accès de l'art contemporain au plus grand nombre, et non au seul public averti, dans le cadre de l'aménagement territorial de la nouvelle Occitanie, et dans l'esprit d'une réelle démocratisation culturelle ;
- Promouvoir la réalité d'une scène régionale du Sud de la France, également représentée dans la collection, et nourrie de collaborations permanentes avec les artistes du territoire, qu'ils soient avancés, voire affirmés dans leur carrière ou sortis récemment des écoles d'art ;
- Affirmer la dimension internationale de la collection et la rendre visible par des monographies d'artistes déjà acquis et les complétant par de nouvelles créations ;

Compte-tenu :

- de la présence de deux FRAC sur le territoire de l'Occitanie et d'un Musée Régional d'Art Contemporain (MRAC) ayant historiquement une politique de soutien active en faveur des artistes du territoire ;
- des besoins de structuration de la filière art contemporain ;
- du nécessaire maillage du territoire afin de faciliter l'accès du plus grand nombre aux œuvres de la collection ;
- du nécessaire élargissement des publics dans les lieux culturels ;

Une attente particulière est attendue sur les aspects suivants :

- Une programmation et des acquisitions croisées et concertées avec le Musée régional d'art contemporain à Sérignan et le FRAC Occitanie Toulouse ; cette coopération pourra prendre la forme de temps d'échanges formalisés et réguliers dans l'optique d'une réflexion globale et concertée sur les projets d'établissement ;
- Une priorité est attendue sur l'itinérance de la collection sur le territoire régional avec des partenariats consolidés et développés et un regard sur la scène artistique régionale ;
- Des partenariats à mettre en place avec le Centre Régional d'Art Contemporain à Sète, le MOCO et les autres centres d'art du territoire ;
- La mise en œuvre d'actions spécifiques et régulières à destination des professionnels de la filière art contemporain ;
- Un renforcement des actions en faveur des jeunes et des publics éloignés de l'art contemporain.

La gouvernance de l'association Frac Occitanie Montpellier est assurée par un conseil d'administration où siègent à parité des représentants de l'Etat et de la Région et par une assemblée générale.

L'équipe se compose, outre le/la directeur·trice de 11 permanents (8,6 ETP) répartis sur deux sites à Montpellier.

A titre indicatif, le budget prévisionnel 2022 est de 795 000 euros.

Missions

Les missions d'intérêt général du Frac Occitanie Montpellier sont régies par les textes réglementaires en vigueur relatifs au label « FRAC ». Les candidats.es devront se référer au décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et à l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « FRAC ».

En lien avec les tutelles de la Région et de l'Etat, et sous la responsabilité de la Présidente du FRAC Occitanie Montpellier, le/la directeur·trice dirigera le FRAC Occitanie Montpellier et à ce titre exercera les missions et activités suivantes :

- Conception, mise en œuvre et suivi du projet d'établissement et du projet artistique et culturel de l'établissement conformément à la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre le FRAC, la Région et l'État ;
- Direction et encadrement des personnels ;
- Direction administrative et financière de l'établissement : responsabilité de l'élaboration et l'exécution du budget de l'association en lien avec le/la directeur·trice adjoint·e en charge de l'administration et des finances ;
- Recherche de partenariats financiers et développement de ressources propres, via notamment le mécénat ;
- Direction, coordination et planification de l'activité ;
- Définition des politiques d'enrichissement, de conservation, de diffusion et de valorisation des collections auprès des publics ;
- Élaboration et réalisation du programme annuel d'expositions, du programme d'édition et des actions favorisant le soutien aux artistes et à la création ;

- Conception et mise en œuvre du programme de sensibilisation et de développement des publics ;
- Recherche de partenariats publics et privés contribuant au rayonnement artistique et culturel du FRAC en France et à l'étranger et à son développement économique ;
- Participation à l'élaboration d'un projet de développement de ressources professionnelles à destination de la filière des arts visuels ;
- Organisation de la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- Organisation et pilotage des dispositifs de sécurité des personnes et des biens.

Profil recherché

Le/a candidat(e) présélectionné(e) sera un cadre supérieur confirmé.

- Formation supérieure (BAC + 5) spécialiste de l'histoire de l'art et particulièrement de la scène de l'art contemporain et de ses réseaux, très bonne culture générale ;
- Expérience professionnelle confirmée dans la conduite d'un établissement culturel relevant du champ des arts visuels et dans le management de salariés ;
- Capacité à traduire les orientations du conseil d'administration en objectifs opérationnels ;
- Forte capacité managériale et à l'animation d'équipe ;
- Grande rigueur de gestion ;
- Capacité à dialoguer avec les tutelles et avec le secteur professionnel ;
- Maîtrise du montage et du développement de projets sur les plans artistique et budgétaire et capacité à conduire des projets avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels ;
- Sensibilité aux enjeux du développement des territoires, de la démocratisation culturelle et du développement des publics avec une attention particulière envers la jeunesse ;
- Aptitude à être force de proposition auprès des acteurs de la création, des institutions et des pouvoirs publics ;
- Bonne connaissance de la propriété intellectuelle dans le champ des arts visuels ;
- Maîtrise des enjeux professionnels du secteur des arts visuels ;
- Qualité relationnelles, d'écoute et de communication ;
- Qualité rédactionnelle et d'expression orale ;
- Maîtrise de l'anglais ;
- Permis B requis.

Poste de cadre dirigeant à temps plein, CDI, basé à Montpellier.

Salaire indexé sur la grille Syndéac groupe 1

Candidature

Les dossiers de candidature comprendront :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation détaillant sa conception du poste et les grands axes du projet artistique et culturel envisagé, en relation avec les attendus du label (Décret et arrêté relatifs consultables sur les sites Internet de la DRAC, de la Région et du FRAC).

Procédure de recrutement

Le recrutement se déroulera en deux temps :

- La pré-sélection des candidatures sera effectuée sur la base du parcours professionnel et de la motivation des candidats.es.
- Les candidat·e·s pré-sélectionné·e·s seront ensuite invité·e·s à rédiger puis à présenter leur projet artistique et culturel pour le FRAC Occitanie Montpellier en relation avec le cahier des missions et des charges du label dont ils auront pris connaissance. Chaque candidat·e établira un document de 5 à 6 pages maximum, précisant les orientations de son projet artistique et culturel pour la période 2023-2026 et s'inscrivant dans le cadre de la Convention d'objectifs pluriannuels 2021-2023.

Il/elle présentera ensuite ce projet au jury au cours d'une audition.

Composition du jury

La sélection sera effectuée par un jury composé de la présidente du FRAC, des partenaires fondateurs, à parité 3 représentants de l'État (Direction des affaires culturelles Occitanie et Direction générale de la création artistique) et 3 représentants de la Région Occitanie, ainsi que de 2 personnalités qualifiées, professionnels des arts visuels et artistes désignés à parité par les tutelles.

Destinataires des candidatures

Les dossiers de candidature, lettre de motivation et curriculum vitae, doivent être adressés avant le 9 janvier minuit sous la forme d'un envoi dématérialisé (courriel + PJ) ayant pour objet « recrutement direction Frac OM » et avec demande de confirmation de lecture à :

- Frac Occitanie Montpellier
À l'attention de Mme Patricia CARETTE, Présidente • patricia.carette@frac-om.org
- Ministère de la Culture – Direction régionale des affaires culturelles Occitanie
À l'attention de M. Michel ROUSSEL, Directeur régional • catherine.dumon@culture.gouv.fr
- Ministère de la Culture – Direction générale de la création artistique
À l'attention de Monsieur François Quintin, conseiller pour les arts visuels auprès de la Directrice générale de la création artistique • Isabelle.delamont@culture.gouv.fr
- Conseil Régional Occitanie
À l'attention de Carole DELGA, Présidente de la Région • cendrine.krempp@laregion.fr

Calendrier de la procédure de recrutement à titre indicatif

- Date de dépôt des candidatures : 9 janvier 2023 minuit
- Résultat des pré- sélections : 30 janvier
- Remise des projets rédigés : 28 février 2023 minuit
- Auditions : mi-mars
- Choix du Conseil d'administration : fin mars